

VILLE  
DE LA CROIX-ROUSSE.

(RHÔNE.)

96.

Croix-Rousse, le

18

Nous Maire De la ville De la Croix-rousse  
Certifions que le Sieur Curt Domicilié en  
Cette ville, rue Dumenge est De bonnes vie et  
mœurs et que jamais il n'est parvenu à l'autorité  
municipale De plaintes sur son compte.

Certifions en outre que cet habitant, accusé  
D'avoir pris part à l'insurrection Du 19 juin D'arrière  
en aidant à la construction Des barricades, n'aurait  
sous ce rapport rien à se reprocher, personne ne  
Déclarant l'avoir vu à l'œuvre.

En foi De quoi nous avons D'avisé le présent  
pour rendre hommage à la vérité et comme  
résultat D'une enquête à laquelle nous avons procédé.

Al La Maire le 13 7<sup>bre</sup> 1849.

Le Maire De la Croix rousse.



Demours  
J. alpt



DE LA CROIX-ROUSSE

1848

32

Monsieur le Ministre de la Ville de la Croix-Rousse  
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
 un rapport sur l'état des lieux de la  
 commune de la Croix-Rousse, en vertu  
 de la loi du 18 Mars 1848.  
 Ce rapport est divisé en deux parties.  
 La première partie contient les  
 renseignements généraux sur la  
 commune, et la seconde partie  
 contient les détails de l'état  
 des lieux.  
 J'ai l'honneur à vous adresser  
 ce rapport, et à vous prier  
 d'agréer, Monsieur le Ministre,  
 l'assurance de ma haute  
 considération.

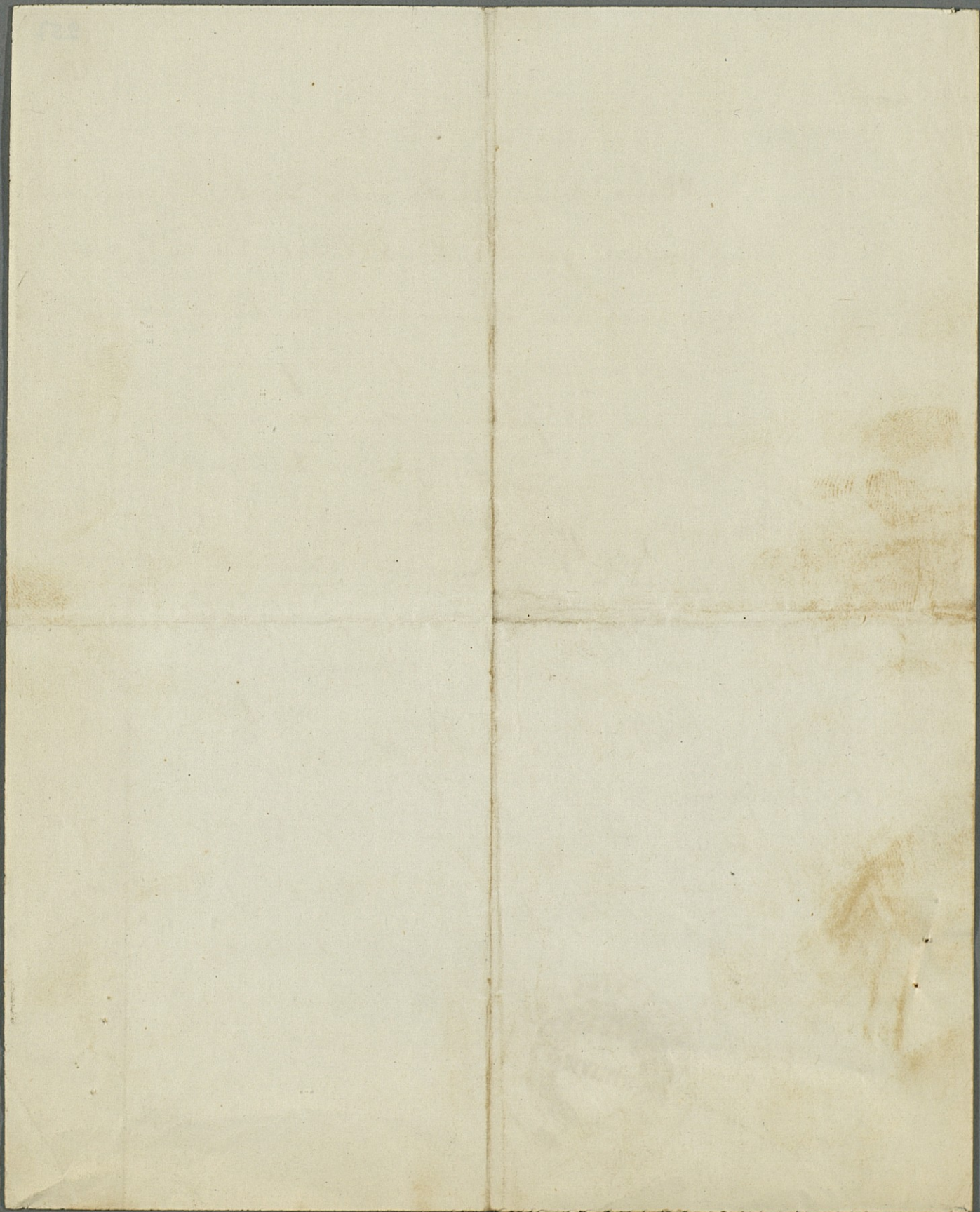
*[Faint signature and stamp]*













A Monsieur

Monsieur Charnier



Lyon

